0851560J ACADEMIE DE NANTES COLLEGE ALEXANDRE SOLJENITSYNE 2 IMPASSE GUTENBERG

85190 AIZENAY Tel: 0228150648

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée
Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 55
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 28
Quorum: 15
Nombre de présents : 22
Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/04/2024
Réuni le : 13/05/2024
Sous la présidence de : Isabelle Tabart
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du

- Tavis de la commission permanente du

Sur la:

[]1e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[X] 2e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

La présidente du Conseil d'administration propose de voter l'utilisation de la dotation horaire globalisée telle que présenter dans le document joint.

Résultats du vote Suffrages exprimés : 22 Pour : 7 Contre : 15 Abstentions : 0 Blancs : 0 Nuls : 0